ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 1641

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le site de la base aérienne 133 située sur le territoire de la commune de Damblain (88) qui va accueillir à partir du 13 août 2002 un rassemblement tzigane d'environ 40 000 personnes dans un canton dont la population n'excède pas 5 000 habitants. L'ampleur et la fréquence de ce rassemblement (trois fois en huit ans) inquiètent fortement et ce d'autant plus que l'ancien ministre de la défense avait alors répondu en 1996 au député de la circonscription que ce rassemblement n'aurait lieu que tous les dix ans. Il lui demande ce qu'elle envisage pour l'avenir de ce site et quelle est sa position face à ce type de manifestation aussi importante et fréquente.

Texte de la réponse

Rattaché à la base aérienne 133 de Nancy-Ochey, le site de Damblain est une ancienne piste OTAN, construite dans les années 1950 et dont l'armée de l'air est affectataire unique. L'armée de l'air est prête à céder l'emprise dès lors que les projets d'emploi du site en termes d'espace aérien et de servitudes aéronautiques ne compromettent pas ses missions. Quant à la réunion de la mi-août, elle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes compte tenu des efforts de toutes les parties concernées, notamment du préfet des Vosges. Il est sans doute souhaitable que des réunions annuelles de cette nature n'aient pas lieu systématiquement sur les mêmes sites, afin de maintenir leur acceptabilité pour la population et les collectivités locales.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Gaultier
Circonscription : Vosges (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1641
Rubrique : Gens du voyage
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2827
Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4610